

## Un budget équilibré qui tient le choc face à la crise économique et au Covid-19

**Pour le tout premier budget de son histoire, la commune fusionnée de Neuchâtel présente un excédent de recettes de 26'900 francs. Un résultat équilibré malgré le lourd impact économique de la pandémie de Covid-19 et l'alignement du coefficient fiscal de Corcelles-Cormondèche, Peseux et Valangin sur le taux de la ville de Neuchâtel, compensé par la liquidation d'un excédent de réserves. La nouvelle commune de Neuchâtel part donc d'un bon pied malgré un contexte tendu. Elle affiche sa volonté de se projeter dans l'avenir, avec 83 millions de francs investis en 2021 dans les 4 anciennes communes, qui doivent servir autant à relancer l'économie locale qu'à garantir le bien-être des générations futures.**

Harmoniser le coefficient fiscal des 4 communes, garantir les prestations et les droits existants en vertu de la convention de fusion, tout en veillant à l'équilibre budgétaire : tels ont été les enjeux de l'établissement de ce premier budget de la Neuchâtel fusionnée. L'impact financier et économique du Covid-19 a pesé aussi très lourdement dans la balance. A l'issue d'un long et minutieux travail du comité de pilotage du processus de fusion, des services financiers des quatre communes et du nouveau Conseil communal, la Ville nouvelle parvient à un résultat équilibré avec un léger bénéfice de 26'900 francs.

Les importantes charges d'exploitation qui découlent de la création de la nouvelle commune, en attendant de probables économies d'échelle, la très importante diminution des recettes fiscales imputable notamment à la crise économique et au Covid-19 (-23,4 millions) ainsi que la baisse du coefficient fiscal de 72 à 65 points dans les trois communes (-2,5 millions) impactent défavorablement l'équilibre du compte d'exploitation. L'assise financière solide de la capitale cantonale, par son niveau de fortune et ses réserves, permet de libérer des revenus extraordinaires par la liquidation de l'excédent de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif et par le prélèvement dans la réserve conjoncturelle pour un total de près de 47 millions de francs.

### Investissements massifs

*« Au vu des importantes conséquences économiques dues à la crise sanitaire, je peux dire que c'est avec soulagement et même une certaine satisfaction que nous parvenons à l'équilibre, permettant à la fois de respecter tous les points de la convention de fusion et d'investir massivement afin de relancer l'économie locale », s'est réjoui le conseiller communal en charge des finances, Didier Boilat. Il relève*

toutefois : « *Nous sommes conscients des défis à relever, en particulier si la situation COVID devait encore se prolonger en 2021* ».

En tout, ce ne sont pas moins de 83 millions de francs qui seront investis sur l'ensemble du nouveau territoire communal. Plusieurs grands chantiers attendent la nouvelle commune en ce début de législature : le cheminement piétonnier reliant la gare de Corcelles-Peseux au village de Cormondrèche, le premier secteur des Jeunes-Rives, le concours d'architecture du collège latin, la traversée de Peseux, le pavage et dallage du bourg de Valangin et de sa collégiale, ou encore la réalisation du Pôle muséal à Serrières.

La dette, quant à elle, devrait se fixer à 467 millions de francs du fait des importants investissements prévus au budget (358 millions pour les quatre communes au précédent exercice), mais sans conséquence négative sur la charge d'intérêts, compte tenu du niveau des taux. La fortune nette devrait s'établir à 138 millions de francs au 1er janvier prochain (109 millions pour la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Les fonds et les réserves cumulés des quatre communes se montaient à 490 millions de francs au 31 décembre 2019 (436 millions de francs pour les quatre communes un an plus tôt).

### **Le Conseil général votera le 21 décembre**

Le Conseil communal aborde sa première année de législature avec optimisme, en présentant un budget qui tient le choc des conséquences économiques et financières de la pandémie. « *La nouvelle commune de Neuchâtel entend profiter de sa solide assise financière pour parvenir à l'ambition qui est la sienne depuis le début du processus de fusion : jouer un rôle moteur de l'agglomération et de l'ensemble du canton, en période calme comme en cas de turbulences* », relève la présidente de la Ville, Violaine Blétry-de Montmollin.

Malgré le report des élections communales de juin à octobre, les difficultés liées à la crise sanitaire et l'entrée en fonction différée de l'exécutif suite à une réclamation, le Conseil général aura ainsi la possibilité de se prononcer sur le budget 2021 lors de sa séance du 21 décembre prochain. La Commission financière a d'ores et déjà pu analyser ce budget qu'elle préavise positivement grâce à un travail soutenu mené au cours des quatre dernières semaines.

Neuchâtel, le 18 décembre 2020

Le Conseil communal

#### **Renseignements complémentaires:**

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente de la nouvelle commune, 079 371 96 43, [violaine.bletry-demontmollin@ne.ch](mailto:violaine.bletry-demontmollin@ne.ch)

Didier Boillat, nouveau conseiller communal en charge des finances, 079 209 87 03, [didier.boillat.vdn@ne.ch](mailto:didier.boillat.vdn@ne.ch)

Gérard Blandenier, chef du service financier, 032 717 71 21, [gerard.blandenier@ne.ch](mailto:gerard.blandenier@ne.ch)

